



Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – admin@montpreveyres.ch

<https://www.montpreveyres.ch/site/wp-admin/post.php?post=329&action=edit>

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSTRUCTION OU INSTALLATION DE MINIME IMPORTANCE (cabanon, serre...)

Permis de construire - autorisation municipale pour construction de minime importance

Bases légales

Tous les travaux de construction, transformation ou de démolition doivent être annoncés à la municipalité qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC).

Les travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, mais font l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitent l'accord des voisins concernés (articles 111 LATC et 72d RLATC).

NOTA BENE :

Art. 39 du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC)

Par dépendances de peu d'importance, on entend des constructions distinctes du bâtiment principal, sans communication interne avec celui-ci et dont le volume est de peu d'importance par rapport à celui du bâtiment principal, telles que pavillons, réduits de jardin ou garages particuliers pour deux voitures au plus. Ces dépendances ne peuvent en aucun cas servir à l'habitation ou à l'activité professionnelle.

Un permis de construire-autorisation municipale pour construction de minime importance ne peut être délivré que dans le cadre de la compétence municipale.

Tout projet sollicitant une autorisation cantonale nécessite l'établissement d'une demande de permis de construire (P) - (zone de protection de source, zone de dangers naturels, etc.)

A. Propriétaire (s)

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPALocalité

Téléphone

B. Situation

Parcelle no Zone d'affectation (PQ, PPA) :

Copropriété

C. Projet de construction, installation

Dimensions Surface au sol :

Distance aux limites de propriétés
(l'implantation de la piscine devra respecter les distances aux limites de propriétés)



Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – admin@montpreveyres.ch

<https://www.montpreveyres.ch/site/wp-admin/post.php?post=329&action=edit>

D. Pièces à fournir (signature de tous les propriétaires sur tous les documents)

- Plan de situation avec report de l'implantation de la construction, installation
- descriptif du projet (prospectus)
- Le plan de situation et/ou coupe devra être muni des signatures des voisins directs.

E. Signatures et accords

Le propriétaire précité demande à la Municipalité l'autorisation de construire décrit dans la présente demande

Lieu Date

Signature

Nom :

Prénom :

PPE : pour accord, signature du représentant (administrateur) ainsi qu'une copie du PV de la séance de PPE ou

Accord de tous les copropriétaires, si demande par voie circulaire

Lieu Date

Le représentant de la PPE.....

Accord des copropriétaires, si voie circulaire (sur feuille annexe).....

Accord des voisins directement touchés ou concernés

Parcelle no Nom et Prénom

signature

Parcelle no Nom et Prénom

signature

signature

Liste à joindre si signatures complémentaires

F. Remarque :

Si l'autorisation n'est pas signée par les propriétaires voisins, la procédure d'enquête publique devra être suivie.